

**AVIS DES SOCIETES**

**ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES**

**SOCIETE TUNISIENNE D'INVESTISSEMENT  
-TUNINVEST-SICAR-**

Siège social : Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis-

La Société TUNINVEST SICAR publie ci-dessous ses états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2013, accompagnés de l'avis du commissaire aux comptes, M Walid BEN SALAH (DELTA CONSULT).



**SOCIETE TUNISIENNE D'INVESTISSEMENT  
TUNINVEST - SICAR**

Immeuble Intégra - Centre Urbain nord - Tunis

**ETAT DE RESULTAT**  
(Montants exprimés en dinars)

	<u>Notes</u>	<u>30 Juin</u>		<u>31</u> <u>Décembre</u>
		<u>2013</u>	<u>2012</u>	<u>2012</u>
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>				
Revenus des titres	8	210 211	245 758	822 162
Autres revenus	9	36	4 002	7 998
<u>Total des produits d'exploitation</u>		<u>210 247</u>	<u>249 760</u>	<u>830 160</u>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>				
Charges nettes sur cession de titres	10	21 106	43 230	23 888
Autres charges d'exploitation	11	39 764	52 538	182 103
<u>Total des charges d'exploitation</u>		<u>60 870</u>	<u>95 768</u>	<u>205 991</u>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<u>149 377</u>	<u>153 992</u>	<u>624 169</u>
Produits (Charges) financier(e)s net(te)s		( 630)	-	-
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT</b>		<u>148 747</u>	<u>153 992</u>	<u>624 169</u>
Impôts sur les sociétés		( 210)	( 250)	( 830)
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT</b>		<u>148 537</u>	<u>153 742</u>	<u>623 339</u>

**SOCIETE TUNISIENNE D'INVESTISSEMENT  
TUNINVEST - SICAR**

Immeuble Intégra - Centre Urbain nord - Tunis

**ETAT DE FLUX DE TRESORERIE**

(Montants exprimés en dinars)

	<u>Notes</u>	<u>30 Juin</u>		<u>31 Décembre</u>
		<u>2013</u>	<u>2012</u>	<u>2012</u>
<b>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</b>				
Résultat net		148 537	153 742	623 339
Ajustements pour :				
Plus values sur cessions d'immobilisations financières		-	-	(320 132)
Variations des :				
Autres actifs courants	4	(93 726)	(49 725)	67 354
Placements et autres actifs financiers	5	915 877	725 326	(403 837)
Autres passifs courants	12	(1 454)	(5 107)	86 540
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation		<u>969 234</u>	<u>824 236</u>	<u>53 264</u>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>				
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	13	-	-	768 511
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement		<u>-</u>	<u>-</u>	<u>768 511</u>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>				
Dividendes et autres distributions	6	(966 000)	(966 000)	(966 000)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement		<u>(966 000)</u>	<u>(966 000)</u>	<u>(966 000)</u>
<b>Variation de trésorerie</b>		<b><u>3 234</u></b>	<b><u>(141 764)</u></b>	<b><u>(144 225)</u></b>
Trésorerie au début de la période		383	144 608	144 608
Trésorerie à la clôture de la période		3 617	2 844	383

## NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société Tunisienne d'Investissement est une société anonyme de droit tunisien, constituée le 2 Mars 1994 sous la forme d'une société d'investissement à capital fixe, avec un capital de D : 10.000.000 divisé en 1.000.000 actions de D : 10 chacune.

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 15 Mai 1998 a décidé la transformation de « TUNINVEST – SICAF » en société d'investissement à capital risque. En conséquence la société prend la dénomination de « TUNINVEST – SICAR »

L'assemblée Générale Extraordinaire réunie le 30 avril 2004 a décidé de réduire le capital pour le ramener de D : 10.000.000 à D : 7.850.000 selon les modalités suivantes :

- La réduction de la valeur nominale de 1.000.000 d'actions en la ramenant de 10,000 Dinars à 8,000 Dinars et ce, par le remboursement d'un montant de 2,000 Dinars par action.
- L'annulation de 18.750 actions conformément aux dispositions de l'article 88 de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994, rachetées conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 permettant de ramener le capital à D : 7.850.000, soit 981.250 actions de 8,000 dinars chacune.

L'assemblée Générale Extraordinaire réunie le 12 mai 2005 a décidé de réduire le capital pour le ramener de D : 7 850 000 à D : 7.350.000 selon les modalités suivantes :

- La réduction de la valeur nominale de 981.250 d'actions en la ramenant de 8,000 dinars à 7,500 Dinars et ce, par le remboursement d'un montant de 0,500 Dinars par action.
- L'annulation de 1.250 actions conformément aux dispositions de l'article 88 de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994, rachetées conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 permettant de ramener le capital à D : 7.350.000, soit 980 000 actions de 7,500 dinars chacune.

L'assemblée Générale Extraordinaire réunie le 19 mai 2006 a décidé de réduire le capital pour le ramener de D : 7 350 000 à D : 6.279.000 selon les modalités suivantes :

- La réduction de la valeur nominale de 980.000 d'actions en la ramenant de 7,500 dinars à 6,500 Dinars et ce, par le remboursement d'un montant de 1,000 Dinars par action.
- L'annulation de 14.000 actions conformément aux dispositions de l'article 88 de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994, rachetées conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 permettant de ramener le capital à D : 6.279.000, soit 966 000 actions de 6,500 dinars chacune.

L'assemblée Générale Extraordinaire réunie le 10 mai 2007 a décidé de réduire le capital pour le ramener de D : 6.279.000 à D : 4.830.000 par la réduction de la valeur nominale des 966.000 actions composant le capital social, en la ramenant de 6,500 dinars à 5,000 Dinars et ce, par le remboursement d'un montant de 1,500 Dinars par action.

L'assemblée Générale Extraordinaire réunie le 19 mai 2010 a décidé de réduire le capital pour le ramener de D : 4.830.000 à D : 1.932.000 par la réduction de la valeur nominale des 966.000 actions composant le capital social, en la ramenant de 5,000 dinars à 2,000 Dinars et ce, par le remboursement d'un montant de 3,000 Dinars par action.

L'assemblée Générale Extraordinaire réunie le 17 juin 2011 a décidé de réduire le capital pour le ramener de D : 1.932.000 à D : 966.000 par la réduction de la valeur nominale des 966.000 actions composant le capital social, en la ramenant de 2,000 dinars à 1,000 Dinar et ce, par le remboursement d'un montant de 1,000 Dinar par action.

La société a pour objet, la participation pour son propre compte ou pour le compte des tiers au renforcement des fonds propres des entreprises et notamment, des entreprises promues par les nouveaux promoteurs, des entreprises implantées dans les zones de développement régional, des entreprises objet d'opérations de mise à niveau ou rencontrant des difficultés économiques, ainsi que des entreprises qui réalisent des investissements permettant de promouvoir la technologie ou sa maîtrise ainsi que l'innovation dans tous les secteurs économiques.

La société est régie par la loi n° 88-92 du 02 Août 1988 relative aux sociétés d'investissement, telle que modifiée par les lois n° 92-113 du 23 Novembre 1992, n° 95-87 du 30 Octobre 1995, n° 2001-83 du 24 juillet 2001, n°2001-91 du 7 Août 2001, n° 2003-80 du 29 Décembre 2003 et n° 2008-78 du 22 Décembre 2008 et le décret-loi n°2011-99 du 21 octobre 2011.

Sur le plan fiscal, la société est soumise aux règles de droit commun.

En vertu de l'article 48 § VII quater, la société est autorisée à déduire du bénéfice imposable les plus values provenant des opérations de cession ou de rétrocession des titres qui remplissent les conditions suivantes :

- Les actions et les parts sociales souscrites ou acquises dans le cadre du paragraphe I de l'article 48 nonies du code de l'IRPP et de l'IS, lorsque la cession ou la rétrocession a lieu après l'expiration de la cinquième année suivant celle de leur acquisition, et ce, dans la limite de 50% de la plus value réalisée ;
- Les actions et les parts sociales souscrites ou acquises dans le cadre du paragraphe III de l'article 48 nonies du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, la société a opté en 1998 pour l'assujettissement partiel à la taxe sur la valeur ajoutée.

## **NOTE 2 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états financiers sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises.

Les mêmes principes et méthodes comptables ont été utilisés dans les états intermédiaires par rapport aux états financiers annuels arrêtés au 31 Décembre 2012.

### NOTE 3 : IMMOBILISATIONS FINANCIERES

L'analyse des immobilisations financières se présente comme suit :

	30 Juin		31 Décembre
	2013	2012	2012
Titres de participation	2 928 254	3 327 909	2 928 254
Titres immobilisés	500 100	500 100	500 100
Montant brut	<u>3 428 354</u>	<u>3 828 009</u>	<u>3 428 354</u>
<b>A déduire :</b>			
Provisions	(A) (860 100)	(860 100)	(860 100)
Montant net	<u>2 568 254</u>	<u>2 967 909</u>	<u>2 568 254</u>

### A/ PROVISIONS

L'analyse des provisions se présente comme suit :

	30 Juin		31 Décembre
	2013	2012	2012
- Provisions sur titres de participation	600 000	600 000	600 000
- Provisions sur titres immobilisés	260 100	260 100	260 100
	<u>860 100</u>	<u>860 100</u>	<u>860 100</u>

## ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES AU 30 JUIN 2013

### *I- Titres de participation*

<u>Emetteur</u>	<u>Nombre de titres</u>	<u>Valeur nominale</u>	<u>Cours moyen d'achat</u>	<u>Valeur d'acquisition</u>	<u>Type de transaction</u>	<u>% détenu</u>
* Société les Ateliers Mécaniques Industriels "AMI"	124 032	10,000	4,031	500 000	Souscription et actions gratuites	26,39%
* Société TUNISAVIA	302 606	10,000	3,725	1 127 185	Achat en bourse et actions gratuites	14,19%
* Société Industrielle de Lingerie "SIL"	39 900	10,000	13,659	545 000	Souscription, achat en bourse et actions gratuites	22,16%
* Société Hydrosol Fondation	9 752	100,000	23,185	226 097	Souscription, achat en bourse et actions gratuites	17,74%
* Société AMI Commerciale	10 000	10,000	10,000	100 000	Souscription	6,67%
* Société TUNIFRESH	50	100,000	100,000	5 000	Souscription	1,72%
* Société FUCHI-KA	5 000	10,000	10,000	50 000	Souscription	13,33%
* Société PC RETAIL OUTLET	1	100,000	100,000	100	Souscription	0,10%
* Société IGL DISTRIBUTION	1	100,000	100,000	100	Souscription	0,01%
* Société SOTUPA	72 347	5,000	4,147	300 000	Souscription et actions gratuites	8,41%
* Société Informatique et Génie Logiciel Industrie	33 828	5,000	2,210	74 772	Souscription et actions gratuites	3,45%
				2 928 254		



**ETATS DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES AU 30 JUIN 2013 (SUITE)**

***II- Titres Immobilisés***

<u>Emetteur</u>	<u>Nature du titre</u>	<u>Nombre de titres</u>	<u>Valeur nominale</u>	<u>Cours moyen d'achat</u>	<u>Valeur d'acquisition</u>	<u>Type de transaction</u>
* Société Les grands magasins spécialisés "Kinderland"	Obligation convertible	30 000	10,000	10,000	300 000	Souscription
* Société Les grands magasins spécialisés "GSM"	Action	15 010	10,000	10,000	150 100	Souscription et achat en bourse
* Société FUCHI-KA	Certificat d'investissement	5 000	10,000	10,000	50 000	Souscription
<u>Total des titres immobilisés</u>					<u>500 100</u>	

**Note 4 : AUTRES ACTIFS COURANTS**

Le détail des autres actifs courants se présente comme suit :

	30 Juin		31 Décembre	Variation
	2013	2012	2012	
- Etat, impôts différés	234 733	235 499	234 936	203
- Etat, TVA à reporter	166	114	166	-
- Avance de 20% sur le montant de la taxation	304 345	304 345	304 345	-
- VISUAL 2 M Industrie	149 656	149 656	149 656	-
- FUCHI-KA	116 000	116 000	116 000	-
- Autres comptes débiteurs	14 408	14 458	14 258	(150)
- Produits à recevoir (a)	122 328	144 929	33 595	(88 733)
- Charges constatées d'avances	5 046	5 034	-	(5 046)
<u>Montant brut</u>	<u>946 682</u>	<u>970 035</u>	<u>852 956</u>	<u>(93 726)</u>
A déduire				
- Provisions (b)	(308 981)	(308 981)	(308 981)	
<u>Montant net</u>	<u>637 701</u>	<u>661 054</u>	<u>543 975</u>	

(a) Le montant de D : 122.328, correspond principalement aux dividendes décidés par les assemblées générales ordinaires des sociétés dans lesquelles la société TUNINVEST-SICAR détient des participations.

(b) Les provisions se détaillent comme suit :

	30 Juin		31 Décembre
	2013	2012	2012
- Provisions Prêt VISUAL 2M Industrie	149 656	149 656	149 656
- Provisions Prêt FUCHI-KA	116 000	116 000	116 000
- Provisions intérêts prêt VISUAL 2M Industrie	41 934	41 934	41 934
- Autres	1 391	1 391	1 391
<u>Total</u>	<u>308 981</u>	<u>308 981</u>	<u>308 981</u>

## NOTE 5 : PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS

L'analyse des placements et autres actifs financiers se présente comme suit :

	30 Juin		31	Variation
	2013	2012	Décembre 2012	
- Échéances à moins d'un an sur créances immobilisées HYDROSOL	48 725	97 449	48 725	
- Actions	744	744	744	
- Titres SICAV				
* Tunisie Sicav	4 612 773	4 480 368	5 511 020	898 247
* Amen première	1 217 779	1 137 718	1 235 778	17 999
* Sicav Amen	17 060	16 469	16 763	(297)
* Amen Trésor	8 912	8 683	8 840	(72)
<u>TOTAL</u>	<u>5 905 993</u>	<u>5 741 431</u>	<u>6 821 870</u>	<u>915 877</u>

**Note 6****TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES****PERIODE CLOSE LE 30 JUIN 2013**

(Montants exprimés en dinars)

	<b>Capital social</b>	<b>Réserve légale</b>	<b>Résultats reportés</b>	<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>Total</b>
<b>Solde au 31 Décembre 2011</b>	966 000	483 000	5 884 146	1 477 732	8 810 878
Affectations approuvées par l'A.G.O du 15 Mai 2012			1 477 732	(1 477 732)	-
Distribution Dividendes			(966 000)		(966 000)
Résultat de la période close le 30 Juin 2012				153 742	153 742
<b>Solde au 30 Juin 2012</b>	966 000	483 000	6 395 878	153 742	7 998 620
Résultat de la période close le 30 Juin 2012 (annulation)				(153 742)	(153 742)
Bénéfice net de l'exercice 2012				623 339	623 339
<b>Solde au 31 Décembre 2012</b>	966 000	483 000	6 395 878	623 339	8 468 217
Affectations approuvées par l'AGO du 22 Mai 2013			623 339	(623 339)	-
Distribution des Dividendes			(966 000)		(966 000)
Résultat de la période close le 30 Juin 2013				148 537	148 537
<b>Solde au 30 Juin 2013</b>	966 000	483 000	6 053 217	148 537	7 650 754

**Note 7 : AUTRES PASSIFS COURANTS**

Le détail des autres passifs courants se présente comme suit :

	30 Juin		31 Décembre	Variation
	2013	2012	2012	
- Etat, retenues sur honoraires, commissions et loyers				
- Etat, autres impôts et taxes à payer	2 721	3 161	3 373	(652)
- Avances reçues sur cessions des immobilisations financières	240 000	240 000	240 000	-
- Diverses Charges à payer (a)	1 214 485	1 127 046	1 218 482	(3 997)
- Créiteurs divers	7 605	4 411	4 410	3 195
<u>Total</u>	<u>1 464 811</u>	<u>1 374 618</u>	<u>1 466 265</u>	<u>(1 454)</u>

(a) Les montants enregistrés sous cette rubrique englobent principalement et pour un total de D : 1.205.609 la rémunération variable de la société "Tuninvest Finance Group", relative aux exercices 2008, 2009, 2010, 2011, 2012 et au premier semestre de l'exercice 2013 et qui est fonction du rendement effectif des capitaux investis.

**Note 8 : REVENUS DES TITRES**

L'analyse des revenus des titres se présente comme suit :

	30 Juin		31 Décembre
	2013	2012	2012
- Etat, retenues sur honoraires, commissions et loyers			
- Dividendes des titres de participation	89 363	107 426	294 663
- Dividendes des titres SICAV	40 843	74 734	74 734
- Plus values sur cession de titres de participation	-	-	320 132
- Plus values sur titres SICAV	80 005	63 598	132 633
<u>Total</u>	<u>210 211</u>	<u>245 758</u>	<u>822 162</u>

**Note 9 : AUTRES REVENUS**

Les autres revenus englobent :

	30 Juin		31 Décembre
	2013	2012	2012
- Intérêts des comptes courants	36	115	202
- Revenus des créances	-	3 887	7 796
<u>Total</u>	<u>36</u>	<u>4 002</u>	<u>7 998</u>

**Note 10 : CHARGES NETTES SUR CESSIONS DE TITRES**

Le détail des charges nettes sur cessions de titres se présente comme suit :

	30 Juin		31 Décembre
	2013	2012	2012
- Moins value réalisées sur cession des titres SICAV	21 106	21 595	23 882
- Moins value latentes sur titres SICAV	-	21 635	-
- Moins value de cession sur titres cotés	-	-	6
<u>Total</u>	<u>21 106</u>	<u>43 230</u>	<u>23 888</u>

**Note 11 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION**

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comme suit :

	30 Juin		31 Décembre
	2013	2012	2012
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	20 664	32 947	135 885
- Publicités, publications et relations publiques	495	2 087	3 310
- Frais de négociation des titres	4 094	4 080	26 725
- Services bancaires et assimilés	68	69	168
- Jetons de présence	12 000	11 000	11 000
- T.C.L	420	499	1 661
- Cotisations et dons	1 500	1 500	3 000
- Droit d'enregistrement et de timbre	520	350	-
- Autres charges	3	6	354
<u>Total</u>	<u>39 764</u>	<u>52 538</u>	<u>182 103</u>

**Note 12 : VARIATION DES AUTRES PASSIFS COURANTS**

la variation des autres passifs courants se détaille comme suit :

	30 Juin		31 Décembre
	2013	2012	2012
- Total des autres passifs courants au 30/06/2013	1 464 811	-	-
- Total des autres passifs courants au 30/06/2012		1 374 618	-
- Total des autres passifs courants au 31/12/2012	(1 466 265)	-	1 466 265
- Total des autres passifs courants au 31/12/2011	-	(1 379 725)	(1 379 725)
	<u>(1 454)</u>	<u>(5 107)</u>	<u>86 540</u>

**Note 13 : ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES**

	30 Juin		31 Décembre
	2013	2012	2012
- Total créances immobilisées au 31/12/2011	-	48 724	48 724
- Total des échéances à moins d'un an au 30/06/2013	(48 725)	-	-
- Total des échéances à moins d'un an au 31/12/2012	48 725	-	(48 725)
- Total des échéances à moins d'un an au 30/06/2012	-	(97 449)	-
- Total des échéances à moins d'un an au 31/12/2011	-	48 725	48 725
- Cession des actions SOMATRAL	-	-	719 687
- Cession des actions SOMATRAL COMMERCIAL	-	-	100
<b>Total</b>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>768 511</u>

**RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES  
ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES AU 30 JUIN 2013**

**MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE  
LA SOCIETE TUNINVEST SICAR**

**1** - En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire du 22 Mai 2013 et en application des dispositions de l'article 21 de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une revue limitée des états financiers intermédiaires de la Société Tunisienne d'investissement à capital risque « TUNINVEST – SICAR » pour la période allant du premier janvier au 30 Juin 2013.

**2** - Nous avons effectué l'examen limité des états financiers ci-joints de la société **TUNINVEST SICAR**, comprenant le bilan au 30 Juin 2013, ainsi que l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie pour la période close à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

**3** - La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers intermédiaires.

**4** - Nous avons effectué cet examen selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et autres aux données financières.

L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et par conséquent, il ne nous permet pas d'obtenir une assurance que nous nous rendions compte d'éléments significatifs qui pourraient être relevés par un audit. En conséquence, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

**5** - La société a fait l'objet d'un contrôle fiscal au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 1998 au 31 décembre 2007.



Une notification des résultats de la vérification fiscale a été adressée à la société en décembre 2008 et ayant pour effet d'annuler totalement le crédit d'impôt sur les sociétés au titre de 2007 s'élevant à D : 231.331 et de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes pour un montant de D : 2.752.662 dont D : 1.230.939 de pénalités.

La société a formulé son opposition en janvier 2009 quant aux résultats de la vérification fiscale, néanmoins l'administration n'a pas retenu les observations et arguments présentés par la société touchant des questions de fond et concernant notamment le champ d'intervention de la SICAR, la période de prescription retenue et la prise en compte des moins-values effectives dans le calcul du résultat imposable.

La société a reformulé son opposition quant à la réponse de l'administration fiscale, en juin 2009.

Un arrêté de taxation d'office a été notifié à la société en septembre 2010 et ayant pour effet d'annuler totalement le crédit d'impôt sur les sociétés au titre de 2007 s'élevant à D : 231.331 et de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes pour un montant de D : 2.743.838 dont D : 1.222.115 de pénalités. Cet arrêté a fait l'objet d'une opposition devant le tribunal de première instance de Tunis qui a désigné un expert judiciaire pour examiner les dossiers de participations, objet du litige.

Ainsi, le risque réel associé à cette situation ne peut être déterminé qu'avec le dénouement définitif de l'affaire.

**6** - Sur la base de notre examen limité, et à l'exception de la remarque développée dans le paragraphe précédent, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires de la société **TUNINVEST SICAR** arrêtés au 30 Juin 2013, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de trésorerie pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Tunis, le 30 Juillet 2013

DELTA CONSULT

Walid BEN SALAH